

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Financement des collectivités locales : la FNTF salue le lancement du processus de création de l'Agence de financement des collectivités locales

**Paris, mercredi 21 septembre 2011** – La FNTF salue l'initiative prise par les grandes associations d'élus (AMF, ACUF, AMGVF, ARF, ADF, AdCF) ainsi que plus de 50 collectivités, en faveur de la création d'une Agence de financement des collectivités locales (AFCL) dédiée à l'investissement local.

La FNTF partage les inquiétudes exprimées par les élus locaux concernant l'accès au crédit des collectivités locales. A l'heure où les banques financent plus difficilement les projets d'investissement, les collectivités ont besoin d'emprunter 10 milliards d'euros par an pour maintenir leur capacité à investir dans les infrastructures.

La création de ce nouvel établissement public peut constituer une réponse à ces difficultés en proposant un complément nécessaire et efficace au financement bancaire dans le contexte nouveau créé par la réglementation dite de Bâle III.

Sous réserve que cette agence soit :

- opérationnelle le plus rapidement possible, compte tenu de l'urgence de la situation ;
- ouverte à toutes les collectivités, y compris les plus petites ;
- dispose d'une capacité significative d'intervention sur le marché.

La FNTF rappelle qu'en 2009, Patrick Bernasconi, président de la FNTF, avait proposé de créer le Livret des infrastructures durables (LID) pour les projets des collectivités locales. Défisicalisé, avec le même plafond que le Livret A (15 300 €), cette ressource serait prêtée par les réseaux bancaires à un taux préférentiel aux collectivités locales et pourrait venir en complément des financements de l'agence.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses [20 Fédérations Régionales](#) et de ses [18 Syndicats de Spécialités](#), 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : [www.fntp.fr](http://www.fntp.fr) - [www.travauxpublics.info](http://www.travauxpublics.info) - [www.metiers-tp.com](http://www.metiers-tp.com)

#### Contact presse :

**Jean-Christophe Goux-Reverchon**, Attaché de presse - Tél. : 01.44.13.31.15 / Mail : [gouxreverchonjc@fntp.fr](mailto:gouxreverchonjc@fntp.fr)